



## Violences faites aux femmes :

quel rôle pour l'équipe soignante dans l'assistance aux victimes au cabinet dentaire ?

### Formation obligatoire

Loi du 4 août 2014.  
En partenariat avec le FFCD  
Limité à 30 personnes

 **2025**

**Jeudi 16 octobre**

 **Intervenant  
et encadrant**

- › Dr N DELPHIN  
Chirurgien-dentiste, référente violence ordinaire
- › Mme Muriel SPRINGAUX  
Juriste du CIDFF 33
- › Mme Silvana VENTURA TEIXEIRA  
Psychologue du CIDFF 33

 **Tarif**  
› 380€

 **Public visé**  
› Chirurgiens-dentistes  
› Assistantes-dentaires

 **Lieu de la formation**  
› UFR des Sciences  
odontologiques

*Rejoignez cette formation pratique animée par des expertes du CIDFF (psychologue, juriste) et la chirurgien-dentiste référente sur la violence faite aux femmes. Découvrez comment identifier les signes de violences, comprendre les enjeux juridiques et médicaux (certificat médical, ITT), et maîtriser les réseaux de soutien. À travers des cas cliniques, vous serez formé(e) à devenir un acteur clé dans la prise en charge des victimes.*

*En 2019, une femme mourait tous les 2,5 jours sous les coups. Avec 1 femme sur 10 victime de violences, il y a forcément des femmes concernées dans votre patientèle. Alors, comment réagir face à cette réalité ? Comment repérer les signes de violences et orienter ces femmes vers les bonnes structures ? Cette formation vous apportera toutes les clés pour agir efficacement et changer des vies.*

### Objectifs de la formation

**Maîtrisez les clés pour intervenir efficacement auprès des femmes victimes de violences.**

- › Identifiez les spécificités de l'accueil et de la prise en charge
- › Reconnaissez les traumatismes bucco-dentaires liés aux violences
- › Apprenez à rédiger un certificat médical initial complet
- › Maîtrisez le cadre juridique en odontologie
- › Découvrez les recommandations thérapeutiques et médico-légales
- › Soyez prêt(e) à orienter et prendre en charge les victimes avec professionnalisme

*Cette formation vous permettra d'agir en toute confiance et de faire une réelle différence pour ces femmes.*





### Approche pédagogique

- › Alternance entre apport de connaissance théoriques et pratiques, travail en groupe, mise en situation, ateliers.
- › Livret pédagogique + fiches réflexes
- › Un questionnaire d'évaluation à chaud à remplir par chaque participant

### Programme

**8h30 : Accueil des participants**

**9h-12h : Etat des lieux sur les violences faites aux femmes**

*Cas cliniques et obligations médico-légales*

*Approche de la psychologie traumatique dans le cadre du cabinet dentaire.*

**14h-18h : Cas cliniques et obligations médico-légales**

*Procédures juridiques liées aux spécificités odontologiques*

*Place du chirurgien-dentiste dans le réseau départemental de prise en charge.*

### Formation clinique

- › Avec des cas cliniques pour prendre conscience de notre posture, consciente ou inconsciente, par rapport à une femme victime de violences.
- › Cette formation permet de relire des situations personnelles, des représentations sociales, des a priori, qui peuvent empêcher une attitude professionnelle médicale.
- › Des liens de professionnels à professionnels qui se nouent avec les intervenantes du CIDFF de proximité, ce qui facilite les contacts par la suite.

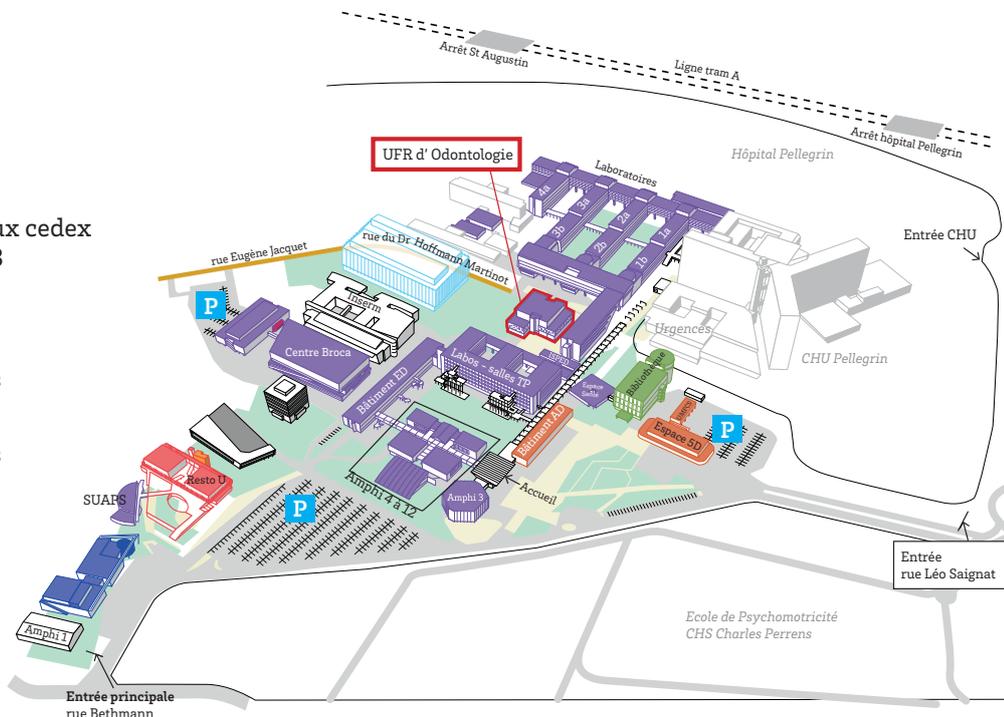


**Contacts**

Université de Bordeaux  
UFR des sciences odontologiques  
146 Rue Léo Saignat, 33076 Bordeaux cedex  
Tel : 05 47 30 43 01 / 05 47 30 43 28  
directeur.odonto@u-bordeaux.fr

UFR des Sciences Odontologiques de Bordeaux

UFR des Sciences Odontologiques de Bordeaux



**Inscription en ligne : UMFCFS Bordeaux**  
<https://umfcs.u-bordeaux.fr/formations/formations-courtes/odontologie>

**Bulletin d'inscription**

Je m'inscris à la journée de formation :

**Violences faites aux femmes**

**Jeudi 16 octobre 2025**

Nom ..... Prénom .....

Date de naissance ..... N° RPPS .....

Adresse .....

Email .....

Tél .....

Je suis pris en charge au titre de la formation continue financée par mon employeur ou par un organisme paritaire pour un montant total de        Euros

*Je joins à la fiche d'inscription l'attestation de prise en charge visée par l'employeur ou par un organisme paritaire finançant la formation*

OU

Je m'inscris à titre individuel et je m'engage à verser les frais de formation pour un montant total de :        Euros

Date : .....

Signature